République Française
Département des Pyrénées- Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal N°43/2026 Du 27 Octobre 2026

Portant restriction temporaire de circulation sur la « Rue de Brangoly » « en agglomération »

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière, quatrième partie et huitième partie ;
Vu la demande de l'entreprise DEBELEC CARCASSONNE, en date du 23 octobre 2026.

Considérant qu'il appartient au Maire, au titre de ses pouvoirs de police de la circulation en agglomération, d'assurer la sécurité des usagers et du personnel intervenant ;

Considérant qu'il est nécessaire, pour permettre la réalisation de travaux de terrassement en vue du raccordement au réseau ENEDIS (référence 51681292 – Mairie d'Ur), de réglementer la circulation des véhicules Rue de Brangoly, en agglomération, sur le territoire de la commune d'Ur ;

ARRÊTE

Article 1 : Du **Lundi 02 Novembre au Mercredi 04 Novembre inclus**, rue de Brangoly, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules.

Article 2 : Rue de Brangoly, dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules :

- Circulation alternée manuellement ;
- Stationnement interdit pour tous les véhicules ;

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par l'entreprise :

DEBELEC CARCASSONNE
2682 Boulevard François Xavier Fafeur
11000 Carcassonne
Monsieur Dylan ANDRE
06.24.26.88.31

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune : www.ville-ur.fr .

Article 6 : Madame la Secrétaire Général de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur du S.D.I.S. du département des Pyrénées-Orientales ;
- M. le Directeur de DEBELEC à Carcassonne.

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Stéphane ROS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

cerfa N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : ANDRE Prénom : Dylan
Dénomination : DEBELEC CARCASSONNE Représenté par :
Adresse Numéro : 2682 Extension : Nom de la voie : Bd François-Xavier Fafeur
Code postal 11000 Localité : CARCASSONNE Pays : France
Téléphone 0624268831 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : debelec.po.ter@groupe-comelec.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Brangoly

Code postal 66760 Localité : UR

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : TERRASSEMENT POUR RACCORDEMENT ENEDIS 51681292 - MAIRIE DE UR

N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :

Date prévue de début des travaux : 02 11 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 20 Date de début de réglementation 02 11 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☑ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑

Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☑	véhicules légers ☐
poids lourds ☐	poids lourds ☑	poids lourds ☐

Vitesse limitée à : ☐☐ km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : Pays :

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : CARCASSONNE Le : 23 10 2026

Nom : ANDRE Prénom : Dylan Qualité :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.